

CIRCULAIRE N° 1039 / DU 17 MAI 2001.

OBJET : Produits agréés
A la TPC

Réf : Décision n° 01/2001/COM/ UEMOA

J'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers, pour application à compter du 1^{er} mai 2001, l'annexe à la décision n° 01/2001/COM/UEMOA, portant agrément de produits industriels au bénéfice du régime de la Taxe Préférentielle Communautaire (TPC).

Je précise que les produits ainsi agréés (TPC) sont depuis le 1^{er} mai 2001, exonérés de tous droits et taxes inscrits au Tarif Extérieur Commun (TEC), à l'exclusion des taxes intérieures.

Toute difficulté d'application de la présente circulaire me sera signalée d'urgence.

AMPLIATIONS :

- Tous services Douanes
- MEF/CAB
- FNIS-CI
- GEPEX
- DAFEXI
- Synd. Transitaires S/Saga-CI
- Synd. National des Transitaires
s/c Golf Transit
- FENADIS

K. GNAMIE

